Contrat d'engagement

Bulletin d'inscription « Marché de Noël Traditionnel » / 6eme édition 2026

Date du marché : 11, 12 et 13 Décembre 2026

Lieu : Place des 4 vents, 1, avenue du Languedoc 11100 Montredon-Des-Corbières

Organisé par

Association *Les Boulegan's* , 5, Rue du Puits Neuf 11100 Montredon-Des-Corbières

Exposant

Nom .....

Prénom .....

Société / Entreprise .....

Adresse.....

Code postal ..... Ville.....

Siret .....

Téléphone .....

Mail.....@.....

Site internet www.....

Page Facebook .....

Participation à la tombola

☐ OUI
☐ NON

Si oui, merci de préciser le lot :

.....

.....

.....

.....

.....

Règlement

☐ Vendredi soir 18h/22h dehors 7€/4m²
☐ Samedi 10h/20h et dimanche 10h/17h - dehors 25€/4m²
☐ Tout le week end 30€/4m²

4m²= 2mx2m ou 4mx1m = 2 tables max
Pour toute table supplémentaire = 3 euros

Nombre de m² : .....

Nombre de Tables (prêtées suivant stock) : .....

Portants (à votre charge) : .....

Nombre de grilles (prêtées) .....

Electricité : .....

Barnum obligatoire

Prénoms des personnes au stand (2 Max) :

Votre présentation:

.....

Mode de règlement

Par virement

IBAN

FR76 1005 7191 5700 0205 8500 149

BIC

CMCIFRPP

Domiciliation

CIC Narbonne
87 T, avenue du Général Leclerc
11100 NARBONNE

Merci de retourner le dossier et le règlementavant le 30 Octobre2026.

Contrat d'engagement

Conditions Générales

Article 1

« Le Marché de Noël Traditionnel » est un marché d'exposition, de vente d'objets et/ou de prestations. Vendredi 11 Décembre 2026 de 18h à 22h en extérieur, Samedi 12 Décembre 2026 de 10h à 20h en extérieur, Dimanche 13 Décembre 2026 de 10h à 17h en extérieur.
Les présentes conditions générales sont adressées à chaque exposant avec l'envoi du tarif. Toute validation implique de la part de l'exposant l'acceptation pleine et entière des présentes conditions. Le présent document valant acte d'engagement, dont l'exemplaire original conservé par l'organisateur et le prestatairefait seule foi.

Article 2

L'adhésion sera valide lorsque les documents seront signés et rendus avec le contrat d'engagement et le règlement dustand en totalité. Aucune réservation ne sera effectuée si la totalité du règlement n'est pas versé avant le 30 Octobre 2026.

Article 3

L'exposant s'engage à être présent lors du marché et ne pourra pas prétendre à un remboursement quel qu'en soit lemotif.

Article 4

Les exposants pourront installer les stands dès le vendredi 11 décembre à partir de 13h. Le marché se déroulera en extérieur, sur la Place des 4 Vents. La décoration des stands est à la charge de l'exposant. Les Tables peuvent être prêtées dans la limite du stock, les chaises et les grilles seront déjà installées. Si vous avez besoin d'électricité pensez à vous munir d'une rallonge et à nous le préciser.

Article 6

Aucun pourcentage ne sera réclamé sur les ventes que l'exposant aura réalisées dans le cadre de la manifestation.

Article 7

L'association organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de pertes, de vols ou de dégradations survenus durant les heures d'ouverture et de fermeture du marché. Le matériel et les produits présentés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou de l'exposant qui en a la charge.

Article 8

L'association organisatrice se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands à chaque exposant ainsi que le déroulement de la manifestation (les besoins et les contraintes de chacun sont pris en compte au mieux).
Le présent contrat d'engagement prend effet à sa signature et ce, jusqu'au jour de l'événement.

Fait à ....., le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

L'exposant	Association Les Boulegan's